

Formulaire de demande - Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées - Volet accompagnement (PAFLPH-1) 2023-2024



No séquentiel (à remplir par l'URLS ou l'ARLPH) :

Renseignements généraux

Nom de l'organisme :			
Numéro d'entreprise Québec (NEQ) :			
Adresse :		Ville :	Code postal :
Téléphone :		Courriel général :	
Site web :			

Personne-ressource

Prénom :		Nom :	
Titre :			
Courriel :		Téléphone :	

Type d'organisme

Organisme à but non lucratif pour personnes handicapées	
Organisme à but non lucratif	
Ville, municipalité, arrondissement, conseil de bande ou village nordique	
Autres, spécifiez :	

Type de projet

Camp de jour (incluant les activités régulières de loisir de style centre de jour offertes aux jeunes de 21 ans et moins)	
Physiquement actif (excluant les camps de jour)	
Ni l'un ni l'autre	

Projet

Est-ce que le projet aura lieu au Québec?	Oui		Non	
Est-ce que le projet sera réalisé entre le 1 ^{er} avril 2023 et le 31 mars 2024?	Oui		Non	
Est-ce que la vérification des antécédents judiciaires du personnel d'accompagnement sera effectuée?	Oui		Non	
Est-ce que les accompagnateurs seront formés en accompagnement ou autre formation équivalente?	Oui		Non	

1. Actions prévues ou effectuées par l'organisme pour soutenir l'intégration de la personne handicapée

1.1 Intégration sociale	Actions prévues ou déjà accomplies pour faciliter la participation de la personne handicapée à l'activité choisie.
Dans quels sites publics vos activités sont-elles organisées? (Ex. : festival, piscine publique, théâtre)	
Avec quels autres groupes avez-vous un projet d'intégration?	
1.2 Adaptation	Identifiez les mesures particulières pour faciliter l'intégration sociale de la personne handicapée en milieu régulier concernant l'adaptation
Achat ou fabrication de matériel adapté (ex. : ballons, ciseaux, ustensiles)	
Adaptation de la programmation (contenu des programmes établis en fonction des caractéristiques de la personne)	
Adaptation des activités (modifications du rythme des activités, définition des activités en fonction des capacités physiques ou intellectuelles de la personne)	
Adaptation des bâtiments et de l'équipement (ex. : rampe d'accès, signalisation, lève-personne)	

4. Pièces à joindre obligatoirement*

* **Pour que votre demande soit admissible**, vous devez transmettre tous les documents mentionnés ci-dessous.
En l'absence d'un de ces documents, nous ne pourrions traiter votre demande.

Pièces à joindre	Organisme	Municipalité
Rapport d'évaluation, si une subvention a été reçue l'année précédente	Joint	
	Transmis	
	Le 30 septembre 2022 pour les demandes en camp de jour et le 28 février 2023 pour les activités à l'année.	
	Aucune demande faite l'année précédente	
Copie des lettres patentes, dans le cas d'une première demande ou d'un changement des lettres patentes	Jointe	Ne s'applique pas
	Transmise	
Copie de la déclaration annuelle 2022 - « Personne morale » délivrée par le Registraire des entreprises du Québec	Jointe	Ne s'applique pas
Description de l'organisme	Dépliant	Ne s'applique pas

5. Responsabilités de l'organisme

Nous certifions que la demande adressée par notre ville, municipalité ou organisme afin d'obtenir une aide financière pour payer les frais d'un service d'accompagnement lors d'une activité de loisir est réelle et que les renseignements fournis dans le présent formulaire sont exacts. De plus, si l'aide financière demandée est accordée à notre ville, municipalité ou organisme, nous nous engageons à l'utiliser dans le respect des exigences prévues au Programme, soit :

- **EMBAUCHER, RÉMUNÉRER, FORMER ET ENCADRER le personnel accompagnateur;**
- **EFFECTUER LA VÉRIFICATION des antécédents judiciaires du personnel accompagnateur;**
- **RENDRE DISPONIBLE le ratio 1 pour 1, 1 pour 2 et 1 pour 3;**
- **REmplir le rapport d'utilisation de la subvention et le transmettre à Zone Loisir Montérégie dans les délais prescrits;**
- **EMBAUCHER LE NOMBRE D'ACCOMPAGNATEURS pris en compte dans le calcul de la subvention ou rembourser Zone Loisir Montérégie, puisque ce nombre entraîne des répercussions sur l'ensemble de la Montérégie;**
- **DATE LIMITE POUR DÉPOSER UNE DEMANDE : 28 AVRIL 2023.**

Signataire

Prénom :		Nom :		Fonction :	
Signature :				Date :	

NOTES

Les formulaires incomplets ne seront pas analysés, seuls ceux dûment remplis et signés le seront. Transmettre par courriel seulement, avant le 28 avril 2023 à : ibonin@zlm.qc.ca. Pour plus d'informations, veuillez contacter madame Louise Lacasse au 450 771-0707, poste 3.